

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2008

Avant l'ouverture de séance, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants se sont présentés et ont exposé les résultats du travail conduit dans leurs commissions. Les conseillers municipaux prennent connaissance des projets envisagés par les enfants portant en particulier sur des aménagements ou réaménagements d'espaces publics et s'engagent à les étudier en commission.

Mise à disposition Grange Dîmière

La convention d'utilisation est complétée par l'obligation faite au locataire de déposer un chèque caution lors de la remise des clés de ce bâtiment.

Mission jeunesse

Une nouvelle convention est signée pour les trois années à venir entre la fédération Léo Lagrange et la commune. Les missions principales confiées à Léo Lagrange concernent l'animation de la maison des jeunes, le développement de projets pour les 12-18 ans en partenariat avec les associations communales, la participation à des animations culturelles communales, l'animation du conseil municipal des enfants, la mise en place d'un conseil municipal de jeunes et le développement d'activités intergénérationnelles .

Coopération internationale

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association DIA destinée au financement d'un programme de modernisation de l'agriculture par l'introduction d'un système d'irrigation goutte à goutte dans la Ribeira de Serrado (Cap Vert).

Numéricable

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu technique et financier fourni par Numéricable dans le cadre du contrat de délégation de service public signé avec la commune pour l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication.

Tarifs restauration scolaire et garderie périscolaire

Pour éviter que se creusent les déficits de ces deux services, une augmentation des tarifs de l'ordre de 4% sera appliquée en 2009.

ZAC des Hauts du Couzé

Le bilan entérinant les engagements pris par la commune pour l'aménagement de cette nouvelle zone d'urbanisation est approuvé. Le futur aménageur devra respecter ces engagements. La concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté des Hauts du Couzé est clôturée et la ZAC est créée. Une commission spéciale est également créée; celle-ci devra être consultée lors de l'examen des candidatures des aménageurs pour les futures opérations d'urbanisme.

Régime indemnitaire personnel communal

Le Conseil Municipal décide de revoir le montant minimum accordé à chaque agent au titre du régime indemnitaire en le portant de 60 à 80 € pour un agent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2009 et à 90 € à compter du 1^{er} janvier 2010.